

Cela m'amène d'emblée à l'argument spécieux et totalement indéfendable que le gouvernement a invoqué pour justifier les réductions qu'il propose. Ce qu'il a dit, c'est que la croissance des transferts prévus dans la Loi sur le financement des programmes établis sera réduite de 2 p. 100. D'un autre côté, les conservateurs se sont révélés tels qu'ils sont vraiment dans la façon dont leur budget de 1985 traite les transferts aux gouvernements des provinces. Sous la rubrique «Ensemble des mesures de réduction des dépenses et de récupération des coûts», il fait état d'une réduction de deux milliards de dollars. Cela soulève toute la question philosophique et économique de ce qu'est un dollar. La seule bonne façon d'évaluer un dollar, ce n'est pas en analysant sa simple valeur numérique, mais bien le pouvoir d'achat qu'il représente. Le pouvoir d'achat est la seule véritable mesure de la valeur d'une devise. C'est là un principe que mon honorable collègue ne serait que trop heureux d'appuyer et d'adopter s'il osait prendre la parole au sujet de ce projet de loi.

La seule valeur d'une devise, c'est le pouvoir d'achat qu'elle offre. Il est faux pour le gouvernement progressiste-conservateur de dire qu'il n'y a pas de réduction. Au mieux, cette affirmation est trompeuse et, au pire, elle est carrément mensongère.

On va transférer plus de dollars aux provinces, mais le pouvoir d'achat de ces dollars sera de 2 p. 100 inférieur. Il sera de 2 p. 100 inférieur l'an prochain, de 2 p. 100 inférieur l'année suivante et encore de 2 p. 100 inférieur l'année d'ensuite. Les épargnes vont s'accumuler dans le Trésor fédéral, mais la valeur de ce qui sera transféré aux provinces pour la prestation de services légitimes, louables et fondamentaux en matière de santé et d'enseignement va diminuer.

Non seulement les progressistes-conservateurs ont manqué à leurs promesses électorales, mais l'incidence du projet de loi C-96 sera pire que celle des réductions imposées par les libéraux au chapitre du financement des programmes établis.

Le gouvernement a agi de façon unilatérale. Il n'a pas consulté les provinces. Aucune d'elles n'est venue à Ottawa se porter volontaire pour aider le gouvernement fédéral à réduire son déficit. Si cela s'était produit, peut-être l'idée aurait-elle été bonne.

M. Redway: Très juste.

M. Parry: Ces réductions n'ont pas été négociées avec les gouvernements des provinces, mais imposées unilatéralement. Lorsqu'il s'est agi, par contre de rescaper les banques, le gouvernement s'est précipité. Après tout, le gouvernement n'a pas cherché la participation des provinces dans son renflouage des banques, mais il refile aux provinces toute la charge des réductions apportées au financement des programmes établis. Essentiellement, il s'agit d'un transfert de déficit vers les provinces, et ce transfert va avoir des conséquences très malheureuses.

Mon honorable ami parle des provinces qui transfèrent leurs charges vers les municipalités.

M. Redway: Très juste.

M. Parry: Je pense qu'il était au conseil municipal au moment même où le gouvernement de la province effectuait de pareilles coupures. Si le député n'a pas protesté à l'époque contre ces coupures unilatérales pratiquées par le gouvernement de la province, alors il a fait faux bond à ses électeurs

municipaux, même s'il devait très bien les représenter au niveau fédéral.

La projection fédérale de croissance nominale du PNB est de 7 p. 100 d'ici à 1990, alors que l'augmentation des transferts au titre de la santé et de l'enseignement postsecondaire va être de 5 p. 100. Ce seront donc les provinces qui devront faire l'appoint.

J'aimerais citer une observation fort judicieuse sur ce qui se passe quand cette sorte de coupure intervient:

Tout d'abord, grâce au projet de loi C-12, le gouvernement ne cherche qu'à faire main-basse sur les recettes fiscales. Pendant l'année financière 1983-84, le gouvernement a pu réduire ses transferts aux provinces au titre de l'enseignement postsecondaire de près de 120 millions de dollars et l'année prochaine, cette réduction atteindra 260 millions de dollars. Voilà ce que le gouvernement veut empocher grâce à ce projet de loi.

M. Redway: Qui a dit cela?

M. Parry: Mon collègue a demandé qui a dit cela. Je dois révéler sans grand plaisir qu'il s'agit de l'actuelle ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{lle} MacDonald), parlant du projet de loi C-12 présenté par le gouvernement libéral. Je suis sûr que si elle était présente, elle prendrait la parole pour expliquer en quoi les coupures effectuées par les conservateurs sont différentes de celles des libéraux parce que non seulement il y a à la Chambre un vaste auditoire très intéressé par ces explications, mais en outre, je suis sûr que la plupart des Canadiens aimeraient connaître la différence entre les coupures des conservateurs et celles des libéraux. Nous savons quelles en seront les répercussions. Nous n'ignorons pas qu'à la suite de ces mesures la quote-part du gouvernement fédéral au financement des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire passera de 49.9 p. 100 qu'elle était en 1979-1980, ce qui est tout juste en-dessous des 50 p. 100 prévus à l'origine dans le cadre du financement des programmes établis, à 36 p. 100 en 1990, soit seulement 11 ans plus tard, ce qui équivaut à peine plus d'un tiers.

● (1640)

Le gouvernement fédéral se décharge sur les provinces de ses responsabilités envers les Canadiens en matière de santé et d'enseignement postsecondaire alors que, comme tous les députés le savent, leur fardeau financier est déjà écrasant. Je trouve cela honteux, et j'espère que d'autres ministériels interviendront pour nous dire pourquoi ils sont disposés à souscrire à une mesure de ce genre.

[Français]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, moi aussi j'aimerais apporter ma contribution à ce débat concernant les transferts aux provinces. Et justement, j'ai ici un article du *Journal de Montréal* qui dit:

«Lévesque accuse Ottawa d'agir unilatéralement»

Et ce n'est pas en 1982, mais justement le 2 mai 1986, le lendemain de la présentation du budget du gouvernement du Québec.

Monsieur le Président, justement le nouveau gouvernement du Québec a dû imposer des surtaxes aux hommes d'affaires québécois et aussi augmenter les prélèvements pour l'assurance-maladie afin de compenser cette perte de 148 millions de dollars en provenance du gouvernement fédéral pour 1986 et 1987. Il faut se reporter seulement une année et demie en